PRODUZIONE E VENDITA DI CARTA IN ROTOLI AD USO INDUSTRIALE IGIENICO – SANITARIO

Numéro progressif DdC: 07/2025

Objet: DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

La présente déclaration est rédigée conformément à la législation citée ci-dessus et a pour objet a :
Groupe Paredes Orapi

Avec cette déclaration nous déclarons que les articles fournis ci dessous:

420571 (ESSUIE MAINS OUATE BLANCHE)
410339 (ESSUIE MAINS OUATE BLANCHE)
420537 (ESSUIE MAINS OUATE BLANCHE)

se conformer à la législation de l'Union européenne (UE) :

- Règlement (CE) n°1935/2004 et mises à jour et modifications ultérieures,
- Règlement (CE) n°2023/2006 et mises à jour et modifications ultérieures,

et législation française:

- Décret n°2007-766 du 10 mai 2007 portant application du code de la consommation en ce qui concerne les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires,
- MCDA 01/01/2019 n° 4 V02 sur les matériaux organiques à base de matières végétales – fiche papier et carton.

Les articles en question sont constitués de:
matériaux fibreux cellulosiques dérivés du papier.

Les articles en question sont:
de couleur **blanche**.

Les articles répondent aux exigences de composition et de pureté établies pour le contact avec les aliments pour lesquels des tests de migration sont ou ne sont pas prévus, ils peuvent donc entrer en contact avec tous les aliments (humides, gras et secs).

L'utilisation industrielle ou commerciale des articles indiqués dans cette déclaration n'exclut pas la vérification de leur conformité à la réglementation en vigueur ainsi que de leur adéquation technologique à l'usage auquel ils sont destinés.

En plus de ce qui précède, l'entreprise déclare avoir à la disposition des autorités territorialement compétentes les certificats des analyses effectuées, les calculs effectués, les déclarations de conformité des fournisseurs de matières premières et matières subsidiaires.

Nous précisons que cette déclaration est valable exclusivement pour les articles fournis par nos soins et ne peut être étendue à une éventuelle transformation des autres entreprises.

Cette déclaration est valable à compter de la date ci-dessous et sera remplacée en cas de changements substantiels intervenus dans la production des articles en question susceptibles de modifier certaines exigences essentielles aux fins de conformité ou lorsque les références législatives citées dans cette déclaration sont modifiées et mis à jour de manière à nécessiter une nouvelle vérification à des fins de conformité.

Villa Basilica, 16/04/2025

Le Représentant Légal
Lara Manfredini
Lara Manfredini

Rev. 01 del 01/07/2024